

# **ACCUEIL DE LOISIRS**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTSALVY

## **REGLEMENT INTERIEUR (2015-2016)**

Pour plus de sécurité des enfants  
Pour un plus grand confort des parents  
Pour une gestion efficace de l'équipe d'encadrement

### **LES INSCRIPTIONS :**

**Espace Enfance Jeunesse  
ancienne route de Prunet  
15 130 Lafeuillade-en-Vézie  
04 43 33 10 89 ou 06 11 14 28 38**

L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants de **3 à 17 ans** ayant constitué un **dossier administratif** (à récupérer à l'Espace Enfance-Jeunesse ou télécharger sur [www.paysdemontsalvy](http://www.paysdemontsalvy)) comprenant :

- 1 règlement intérieur (une partie à conserver par les familles et renvoyer la dernière feuille)
- 1 fiche sanitaire (par enfant et à renvoyer)
- 1 fiche de renseignements
- l'attestation de votre caisse concernant votre quotient familial (à récupérer et à renvoyer)
- 1 attestation d'assurance assistance et rapatriement (souvent incluse dans assurance déjà souscrites par les familles, à faire préciser par votre mutuelle)

Ce dossier complété, il faut inscrire ensuite les enfants sur les journées d'animations qu'ils souhaitent.

Une fiche d'inscription et le planning des vacances sont disponibles sur le site de la Communauté de Communes, dans votre mairie, ainsi qu'à l'Espace Enfance-Jeunesse avant chaque période de vacances. Pour les familles disposant d'une boîte mail, ils seront envoyés directement.

Le dossier doit être adressé par courrier à l'Espace Enfance-Jeunesse ou par mail à l'adresse suivante : [alsh.inscriptions@orange.fr](mailto:alsh.inscriptions@orange.fr)

La priorité est donnée aux enfants du territoire (résidents, scolarisés ou ceux dont les parents payent une taxe professionnelle ou foncière) sous réserve du respect des périodes d'inscriptions et de la mise à jour du dossier administratif.

En cas de problème avec une inscription, l'équipe d'animation contactera directement les familles par téléphone et une liste d'attente sera mise en place.

Des critères de sélection sont utilisés (assiduité au centre, règlement des factures à jour, âge, niveau de pratique, taille, ...) en fonction des activités proposées.

Les journées au centre accueillent les enfants de 3 à 11 ans ; pour les 12 ans, voir directement avec le directeur. Un planning d'animation spécifique pour les 12-17 ans est élaboré.

Après une période de mise en « sommeil » (de janvier 2015 à juin 2015), l'accueil est de nouveau fonctionnel les mercredis, depuis septembre 2015. Pour assurer son maintien, un minimum de sept enfants (réguliers) est requis. Deux possibilités s'offrent aux familles : ½ journée avec OU sans repas de 12h à 18h.

Toute absence non excusée 48 heures à l'avance et non justifiée par un certificat médical générera une facturation du service.

## **LE LIEU D'ACCUEIL ET LES PERIODES D'OUVERTURE :**

L'accueil fonctionne durant les petites vacances scolaires, y compris à Noël (lorsqu'il y a au moins 3 jours d'ouverture avant le 25/12 ; en revanche, pas d'accueil après le 25/12) et l'été sur la totalité de la période des vacances.

Les enfants sont accueillis à l'Espace Enfance Jeunesse, ancienne route de Prunet, 15 130 Lafeuillade-en-Vézie. Tél : 04/43/33/10/89 ou 06/11/14/28/38

## **LES MODES D'ACCUEIL :**

*Plusieurs formules sont proposées :*

- Accueil à la ½ journée (goûter fourni par le centre)
- Accueil à la ½ journée avec repas (goûter fourni par le centre)
- Accueil à la journée avec repas (goûter fourni par le centre)
- Sortie à la journée (pique-nique et goûter fournis par les familles)
- Mini séjour, Séjours de vacances, Camps

*Les horaires sur la journée en vacances scolaires:*

- Accueil des enfants de 7h30 à 9h30 (à partir de janvier 2016)
- Animations de 9h30 à 11h30
- Récupération des enfants de 11h30 à 12h30 (ou repas)
- Accueil de 13h15 à 14h00
- Animation de 14h00 à 17h30
- Récupération des enfants de 17h30 à 18h30

*Pour les sorties à la journée :*

**L'accueil du matin se fait de 7h30 à 9h et la récupération le soir de 18h à 18h30.**

Prévoir un sac facilement transportable (sac à dos) et éviter les aliments craignant la chaleur (yaourt, chocolat, ...) pour les pique-niques sur ces sorties journée.

Les enfants de 3 et 4 ans ne sont pas prioritaires sur ces journées, qui s'avèrent incompatibles avec le rythme biologique de cette tranche d'âge.

## **Pour les 12 - 17 ans:**

Trois possibilités d'accueil :

- des sorties à la journée (prévoir le pique-nique)
- des journées "à thèmes" sur place (repas en commun au centre à Lafeuillade-en-Vézie)

- des mini séjours, des séjours de vacances, ...

Le rendez vous est généralement fixé au centre à 9h et le retour vers 18h au même lieu.

## **LES TARIFS à partir de 2015 :**

Les aides de la CAF, du Conseil Général et de la MSA sont déduites des tarifs si dessous.

	Tranches de Q F	Tarifs demi-journée	Tarifs demi-journée avec repas	Tarifs à la journée avec repas	Tarifs sortie à la journée	Tarifs/J Séjour A	Tarifs/J Séjour B
QF 1	<b>QF &lt; 281</b>	2,80	5,50	6	8	13	18
QF 2	<b>281&lt;QF &lt;538</b>	3,30	6	6,50	9	14	19
QF 3	<b>538&lt;QF &lt;627</b>	3,90	7	8	11	15	21
QF 4	<b>627&lt;QF &lt;723</b>	4,20	8	9	12	16	23
QF 5	<b>723&lt;QF &lt;872</b>	5	9	10,50	14	18	26
QF 6	<b>872&lt;QF &lt;1046</b>	5,80	10,50	12	16	20	29
QF 7	<b>QF &gt; 1046</b>	6,70	12	13	18	22	31

Les enfants hors département sont obligatoirement positionnés sur le QF 7.

La Communauté de Communes établit une facture à la fin de chaque période de vacances scolaires. Le règlement doit être libellé à l'ordre du Trésor Public.

## **MESURES REGLEMENTAIRES ET SECURITAIRES :**

Les parents ont tout intérêt à souscrire un *contrat d'assurance "individuelle accident"*, couvrant les dommages qu'une personne peut subir sans qu'il y ait lieu de rechercher la responsabilité d'une autre personne (enfant victime de sa propre maladresse par exemple, avec une absence de tiers).

L'équipe d'animation est responsable de l'enfant dès lors que l'accompagnateur de l'enfant le confie « physiquement » à une animatrice.

La transition se fait au niveau de l'accueil du centre et non à la sortie de la voiture (par exemple).

Le directeur du centre se réserve le droit d'annuler ou de reporter des activités si les conditions de sécurité ne sont pas réunies pour le bon déroulement de celles-ci (météo, matériel, encadrement ou autres).

Les parents qui désirent, pour des raisons exceptionnelles, récupérer leur(s) enfant(s) avant la fin des activités, doivent obligatoirement signer une décharge autorisant cette sortie.

Les enfants ne peuvent quitter le centre seul (13-17 ans) que si leur dossier contient une autorisation parentale donnant l'accord et précisant le jour et l'heure du départ du centre.

Il est déconseillé d'apporter des objets de valeur (argent, bijoux, jeux, ...etc.) à l'accueil de loisirs. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.

Tous objets dangereux sont interdits dans les locaux et seront confisqués.

Toute dégradation volontaire du matériel utilisé ou des locaux sera facturée aux parents et pourra entraîner l'exclusion de l'enfant concerné.

Le directeur pourra exclure temporairement ou définitivement un enfant dont le comportement serait contraire au projet pédagogique et qui perturberait le bon déroulement des activités.

## **LES REPAS:**

La restauration de midi se prendra sur place.

Les repas seront préparés par un traiteur et seront livrés sur place.

Ils seront composés d'une entrée, d'un plat principal avec légumes et d'un dessert.

Les menus seront affichés hebdomadairement au centre.

## **L'ENCADREMENT:**

L'équipe d'animation se compose d'animateurs qualifiés ou stagiaires, d'un directeur et son adjoint et répond aux règlementations en vigueur.

Un personnel sans qualification peut également venir compléter le dispositif d'accueil.

Des professionnels (BE par exemple) de certaines activités interviennent avec les groupes d'enfants.

Un personnel de service aidera à la mise en place, à la préparation des repas et au nettoyage de l'ensemble du bâtiment.

## **INFORMATIONS DIVERSES:**

Les tenues des enfants doivent être adaptées aux activités (prévoir des affaires de rechange).  
Des vêtements ne craignant pas la peinture, la colle, les ronges, (...) sont parfaits.

Les projets éducatif et pédagogique sont à votre disposition à l'espace Enfance-Jeunesse.

Un questionnaire d'évaluation de notre service est à votre disposition, n'hésitez pas à le demander et à formuler vos critiques, positives et négatives.

Un cahier de suivi de l'accueil est également à votre disposition : en cas d'incident, ne pas hésiter à le retranscrire sur ce support afin que l'équipe puisse prendre les mesures permettant de le traiter. Ces dispositions visent également à éviter toute incompréhension ou circulation d'informations erronées : nous sommes à votre écoute pour améliorer en continu le fonctionnement du service et l'accueil de vos enfants.

Pour des renseignements complémentaires,

*Téléphone de l'accueil : 04/43/33/10/89*

*Portable de l'accueil : 06/11/14/28/38*

# FEUILLE A REMETTRE AU DIRECTEUR

## AVEC LE DOSSIER ADMINISTRATIF :

Je soussigné(e).....,

responsable légal de(s) enfant(s) :

- 
- 
- 

déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement intérieur (horaires, modalités d'inscription, de paiement, d'information sur l'acquisition d'une assurance individuelle accident, ...) de l'accueil de loisirs.

J'autorise, le directeur ou le responsable du groupe :

(\* Barrer les propositions non souhaitées)

- \*A prendre toutes les mesures nécessaires en cas de problème (hospitalisation ou autre)
- \*A prendre des photos de mon (mes) enfant(s) dans le cadre des activités, pour communiquer sur le service dans la presse et sur les supports papiers/web de la Communauté de communes
- \*A transporter mon (mes) enfant(s) pour les besoins des activités du centre par des moyens de transports collectifs (bus)
- \*A intégrer mon (mes) enfants dans les différentes activités proposées
- \*A laisser partir mon enfant seul du centre (uniquement pour les 12-17 ans).

Lu et approuvé,

Fait à .....

Le .....

Signature du représentant légal